

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 décembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0524**

commune (s) :

objet : Travaux de taille et d'entretien des arbres d'alignement sur les voiries et espaces publics simples -
Marchés annuels à bons de commande - 5 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une
procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 novembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 8 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mme Cardona (pouvoir à Mme Vullien), MM. Vesco (pouvoir à M. Kimelfeld), Pouzol, Mme Belaziz.

Commission permanente du 7 décembre 2015**Décision n° CP-2015-0524**

objet : **Travaux de taille et d'entretien des arbres d'alignement sur les voiries et espaces publics simples - Marchés annuels à bons de commande - 5 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne 5 marchés de travaux ayant pour objet la taille et l'entretien des arbres d'alignement sur les voiries et espaces publics simples sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics. Les 5 lots font l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics. Ils seraient conclus pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Ces prestations font l'objet de l'allotissement géographique ci-dessous mentionné.

Les lots comportent un engagement de commande suivant :

Lots	Libellés des lots	Engagement minimum de commande pour la période ferme du marché		Engagement maximum de commande pour la période ferme du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Priest, Vaulx en Velin	150 000	180 000	600 000	720 000
2	Corbas, Feyzin, Saint Fons, Solaize, Vénissieux	100 000	120 000	400 000	480 000
3	Charbonnières les Bains, Charly, Craponne, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, Marcy l'Etoile, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Vernaison	100 000	120 000	400 000	480 000

4	Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Limonest, Lissieu, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, La Tour de Salvagny	100 000	120 000	400 000	480 000
5	Caluire et Cuire, Lyon, Rillieux la Pape, Villeurbanne	200 000	240 000	800 000	960 000

Les montants relatifs à chaque période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 23 octobre 2015, a classé les offres et choisi celles des groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : groupement Pothier Elagage / Tarvel,
- lot n° 2 : groupement Chazal / Espaces Verts des Monts d'Or,
- lot n° 3 : groupement Chazal / Espaces Verts des Monts d'Or,
- lot n° 4 : groupement Espaces Verts des Monts d'Or / Chazal,
- lot n° 5 : groupement Tarvel / Pothier Elagage.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les 5 marchés de travaux à bons de commande pour la taille et l'entretien des arbres d'alignement sur les voiries et espaces publics simples sur le territoire de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, avec les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Priest, Vaulx en Velin ; groupement Pothier Elagage / Tarvel, avec un engagement de commande pour la durée ferme de un an, d'un montant minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et d'un montant maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC pour une durée ferme de un an, reconductible 3 fois une année,

- lot n° 2 : Corbas, Feyzin, Saint Fons, Solaize, Vénissieux ; groupement Chazal / Espaces Verts des Monts d'Or, avec un engagement de commande pour la durée ferme de un an, d'un montant minimum de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC et d'un montant maximum de 400 000 € HT soit 480 000 € TTC pour une durée ferme de un an, reconductible 3 fois une année,

- lot n° 3 : Charbonnières les Bains, Charly, Craponne, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, Marcy l'Etoile, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Vernaison ; groupement Chazal / Espaces Verts des Monts d'Or, avec un engagement de commande pour la durée ferme de un an, d'un montant minimum de 100 000 € , soit 120 000 € TTC et d'un montant maximum de 400 000 € HT soit 480 000 € TTC pour une durée ferme de un an, reconductible 3 fois une année,

- lot n° 4 : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Limonest, Lissieu, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, La Tour de Salvagny ; groupement Espaces Verts des Monts d'Or / Chazal, avec un engagement de commande pour la durée ferme de un an, d'un montant minimum de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC et d'un montant maximum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC pour une durée ferme de un an, reconductible 3 fois une année,

- lot n° 5 : Caluire et Cuire, Lyon, Rillieux la Pape, Villeurbanne ; groupement Tarvel / Pothier Elagage, avec un engagement de commande pour la durée ferme de un an, d'un montant minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC et d'un montant maximum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC pour une durée ferme de un an reconductible 3 fois une année.

2° - Les dépenses totales, au titre de ces marchés, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - section de fonctionnement - exercices 2016 et éventuellement 2017, 2018 et 2019.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 décembre 2015.